

**SANTE**

**Centre municipal de santé**

Financement 2013 des actions de santé publique

Convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de ses activités de santé publique, le Centre Municipal de Santé peut obtenir auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France des financements annuels relevant du Programme Régional de Santé Publique (PRSP).

Ces financements permettent d'atténuer le budget municipal consacré à la réalisation de ces actions ou permettent d'en réaliser de nouvelles.

La Commune vient de recevoir la convention de financement pour 6 actions pour un montant total de 50 000 € répartis comme suit :

- Information, éducation et promotion de la santé bucco-dentaire en milieu scolaire et para-scolaire
  - Subvention obtenue : 10 000 €
  - Objectifs : Réduire le risque carieux par une éducation à la santé en direction des enfants (0-6 ans).
  
- Prévention des addictions et Réductions des risques Distribox
  - Subvention obtenue : 10 000 €
  - Objectifs : Prévenir les addictions dans une approche globale des conduites à risques chez différents publics.
  
- Promouvoir la Santé Mentale et prévenir la Souffrance Psychique
  - Subvention obtenue : 10 000 €
  - Objectifs : Favoriser l'orientation et la prise en charge de la souffrance psychique vers les professionnels de soins les plus adaptés. Développer son repérage précoce et faciliter les démarches vers le soin de publics en situation de précarité et/ou de fragilité sociale.

- Prévention des risques liés à l'habitat indigne et à l'incurie
  - Subvention obtenue : 5 000 €
  - Objectifs : Favoriser le repérage et la prise en charge des personnes souffrant du syndrome de Diogène. Diminuer le nombre de cas de saturnisme et augmenter le nombre de dépistage des populations à risque. Accompagner sur la durée les personnes atteintes par l'habitat indigne en poursuivant la coordination entre les professionnels.
  
- Prévention VIH/VHC/IST et éducation à la sexualité
  - Subvention obtenue : 6 000 €
  - Objectifs : Promouvoir une bonne santé sexuelle et affective. Réduire le risque de contamination infectieuse et inciter au dépistage.
  
- Prévention du surpoids et de l'obésité chez la mère et l'enfant
  - Subvention obtenue : 9 000 €
  - Objectifs : Promouvoir une alimentation équilibrée et prévenir le surpoids/l'obésité.

En conséquence, je vous propose d'approuver la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2013 avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France portant sur le financement de ces actions à hauteur de 50 000 euros.

Les recettes en résultant seront à prévoir dans une prochaine décision modificative.

P.J. : convention.

**SANTE**

**Centre municipal de santé**

Financement 2013 des actions de santé publique

Convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France

**LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la Commune réalise des actions de santé publique, afin de contribuer à l'amélioration sanitaire de la population de la ville d'Ivry-sur-Seine,

considérant que l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France peut apporter des financements pour soutenir la réalisation de ces projets,

considérant que pour obtenir ces financements, il convient de signer la présente convention d'objectifs et de moyens 2013 proposée par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

**DELIBERE**  
(à l'unanimité)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour l'année 2013 portant sur le financement des actions de santé publique de prévention buccodentaire, prévention des addictions, promotion de la santé mentale, prévention des risques liés à l'habitat indigne, prévention VIH/VHC/IST et éducation à la sexualité, prévention du surpoids et de l'obésité et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tous les éventuels avenants y afférant.

**ARTICLE 2 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 SEPTEMBRE 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 30 SEPTEMBRE 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 SEPTEMBRE 2013